

## « ACHAT DE COLLECTE »

Dates à préciser

Cette formation se fait sur devis. Vous pouvez nous adresser votre demande au :

[contact@agritel.com](mailto:contact@agritel.com) ou par téléphone au 01 53 05 96 70  
AGRITEL –Service Formation – 10 Avenue de la Grande Armée – 75017 PARIS



AGRITEL se réserve la possibilité de modifier ou mettre à jour ses conditions générales de vente à tout moment. Les conditions générales applicables au jour de la commande sont consultables sur le site [www.agritel.com](http://www.agritel.com).

Elles s'appliquent :

- aux formations **inter-entreprises** : formations du catalogue réalisées dans les locaux d'AGRITEL ou dans les locaux mis à disposition par AGRITEL
- aux formations **intra-entreprises** : formations du catalogue réalisées sur mesure pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.

### Inscription et conditions financières

Toute inscription nécessite le renvoi du présent bulletin d'inscription dûment renseigné, signé par une personne habilitée et cacheté à :

AGRITEL, Service Formation, 10 avenue de la Grande Armée 75017 PARIS  
Courriel : [contact@agritel.com](mailto:contact@agritel.com) / Fax : 01 53 05 96 71

Tous les prix, exprimés en euros et HT, sont fermes et définitifs. Ils seront majorés de la TVA au taux en vigueur. Les éventuels droits de douane ou d'importation, taxes, ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé sont à la charge du client. Les frais de déplacement du formateur sont facturés en sus au client.

### Cette inscription doit être accompagnée du règlement ou du document justificatif de prise en charge de votre organisme paritaire.

#### Si votre entreprise est située en France, vous devez faire parvenir à AGRITEL :

- Le montant correspondant aux arrhes.  
Le chèque ou le justificatif de virement est à joindre impérativement au bulletin d'inscription.  
Tout règlement non reçu avec le bulletin invalidera automatiquement l'inscription.  
Le solde sera réglé à réception de facture, une fois la formation effectuée.
- Ou l'accord de prise en charge de votre organisme paritaire.  
Cet accord de prise en charge doit parvenir impérativement à AGRITEL avant le démarrage de la session de formation. Si tel n'était pas le cas, AGRITEL facturera alors directement le client qui s'engagera à payer le montant total de la formation.

#### Si votre entreprise fait partie de l'Union européenne ou est en dehors de l'Union européenne, vous devez faire parvenir à AGRITEL :

- Le montant correspondant au montant Hors Taxe (HT) de l'inscription.  
Le justificatif de virement est à joindre impérativement au bulletin d'inscription.  
Tout règlement non reçu avec le bulletin invalidera automatiquement l'inscription.

### Annulation

#### Du fait du CLIENT :

Toute annulation, moins de 15 jours avant la date de la formation, générera la facturation de frais administratifs à hauteur de 200 € HT.

Toute session commencée est due en totalité et ne pourra faire l'objet d'un remboursement.

#### Du fait d'AGRITEL :

Dans le cas où le nombre de participants inscrits à une session de formation serait insuffisant, AGRITEL se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation, jusqu'à 7 jours avant la date de démarrage.

AGRITEL ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un formateur, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à AGRITEL, les désastres naturels, les incendies, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable d'AGRITEL.

Dans tous les cas, aucune indemnité ne sera versée au client. AGRITEL en informera le client et pourra soit inscrire le client à la session suivante soit procéder au remboursement de la formation.

## Obligations des parties

A réception du bulletin d'inscription et du règlement, une convention de formation est établie en double exemplaire entre le client et AGRITEL. Les deux exemplaires sont à retourner dûment signés et cachetés par le client.

Une convocation ainsi que le règlement intérieur de l'organisme de formation est adressé à chaque participant. Le participant s'engage à respecter dans son intégralité les dispositions du règlement intérieur.

A l'issue de la formation, une facture et une attestation de présence seront adressées au client ainsi qu'une attestation de formation au participant.

## Différend

Si une contestation ou un différend ne pouvait être réglé à l'amiable, le Tribunal de Commerce de Paris serait seul compétent pour régler le litige.

## Assurance

Pendant toute la durée de la formation, le participant est responsable vis-à-vis des tiers et d'AGRITEL. Il doit être couvert par son entreprise ou à titre individuel par une assurance garantissant une couverture tous risques.

## Propriété intellectuelle

AGRITEL est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de ou des formations qu'elle propose à son client. A cet effet, l'ensemble des contenus et des supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme, utilisés par AGRITEL pour assurer ses formations demeure la propriété exclusive d'AGRITEL. A ce titre, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur de l'établissement du client sans accord exprès d'AGRITEL. En particulier, le client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L 122-4 et L 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

En tout état de cause, AGRITEL demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le client.

## Données personnelles

Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant ayant été collectées par l'intermédiaire du site AGRITEL ou du service centralisant les commandes.

Il lui suffit, pour exercer ce droit, d'adresser un courrier postal aux coordonnées figurant sur la facture, à l'attention du Service Clientèle.

Les données personnelles le concernant, recueillies par l'intermédiaire des différents formulaires et notamment de la convention de formation remplie par ses soins, et toutes informations futures, sont utilisées par AGRITEL uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services offerts, et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers autres que les éventuels prestataires techniques en charge de la gestion des commandes, lesquels sont tenus de respecter la confidentialité des informations et de ne les utiliser que pour l'opération bien précise pour laquelle ils doivent intervenir.



Certification QUALIOPi  
CPS RNCQ 0207  
Portée disponible sur [www.icert.fr](http://www.icert.fr)

